

et certifie  
présentes  
selon la  
mées, avec  
dulgences,  
-Dame de  
de Saint  
656.

ET, Ptre.

la confré-  
Québec.

le Dieu et  
ée, vicaire  
nce, nom-  
du dit pays,  
lettres ver-  
ne père Do-  
té, général  
assés, nous  
ente en date  
mil-six-cent-  
nous ferait  
N. S. père  
es du saint

Scapulaire, sous l'invocation de la B. V. Marie du Mont-Carmel, en divers lieux ; Nous, en vertu de la communication du dit privilège, avons érigé et établi, érigeons et établissons, par ces présentes, la dite confrérie du St. Scapulaire, dans l'église paroissiale de Québec, dédiée à Notre-Dame, sous le titre de son Immaculée Conception ; et donnons pouvoir aux curés de la dite église, ou autres y faisant les fonctions curiales, de recevoir en la dite confrérie tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, qui se présenteront avec les dispositions requises pour y être admis, dont ils tiendront registre fidèle. Et afin de ne pas laisser un si grand trésor inutile, nous exhortons tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, soumis à notre juridiction, de se mettre sous la protection spéciale de la Ste. Vierge en entrant en cette sainte confrérie, et d'y vivre conformément à l'esprit qu'elle requiert, s'acquittant fidèlement des choses à quoi les confrères sont obligés.

Donné à Québec, en notre demeure ordinaire, sous notre sceau et seing, et ce-